

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°048/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **02 avril 2026** Date d'affichage : **09 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 08 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints
France-Marie JOSSERAND, Jean-Pierre THOMAS, Margot MERLE, Myriam BERAUD, Catherine
REBATEL, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Gilles DELASSUS à Jean-Marie REY

Mikhaël VON BRASCH à Xavier DUPORT

Marie-Dominique DUBOIS DENEL a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	15
PRESENTS	:	13
VOTANTS	:	15

OBJET : REGIE DES GRANDS BAINS : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°039/2016 du 27 juin 2016 le conseil municipal a approuvé les statuts de la régie des Grands Bains.

Il est prévu l'administration de la régie par un conseil d'exploitation de 16 membres : 15 conseillers municipaux et 1 personne qualifiée.

Afin de s'entourer des personnes qui ont participé à l'évolution des Grands Bains et qui souhaitent poursuivre cet engagement, il est proposé de modifier les statuts afin de porter à 2 le nombre de personnes qualifiées pouvant siéger au conseil d'administration. L'article 3 des statuts serait ainsi rédigé :

« *Le conseil d'exploitation est composé de 17 membres*
- Les membres du Conseil municipal

- Deux personnes qualifiées en matière de gestion des services publics et de leurs équipements Les membres du conseil d'exploitation doivent jouir de leurs droits civils et politiques. »

Monsieur le Maire propose de nommer M. Roger GUGLIELMETTI et M. Pierre BOUVIER en qualité de personnes qualifiées.

VU les articles L.1412-1, L2221-1 à L2221-9, R2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-71, R2221-72 à R2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis du conseil de régie en date du 8 avril 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE la modification des statuts de la régie des Grands Bains et notamment la modification de son article 3.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la nomination de M. Pierre BOUVIER et M. Roger GUGLIELMETTI en qualité de personnes qualifiées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Jean-Marie REY

Marie-Dominique DUBOIS DENEL



A handwritten signature in blue ink, reading 'Dubois', is written over the name of the secretary of the meeting.